

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents 27
- absents..... 06
- votants 31
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

11 DEC. 2023

publication en ligne le :

11 DEC. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 5 décembre 2023 à 18h45, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Murielle BURDET, Mme Sandrine CARCEY-CADET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 104 Reprise de provision pour créances douteuses :

Monsieur le Maire expose ;

VU l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 ;

VU les délibérations constituées pour créances douteuses ayant un solde de 20 179.64 € ;

VU les états de présentation en non-valeur proposé par le comptable public en date du 14 septembre 2023 et concernant des créances irrécouvrables ;

VU la délibération n° 2023/95 en date du 14 novembre 2023 approuvant l'admission en non-valeur de l'état proposé par le comptable public pour un montant de 4 082.91 € ;

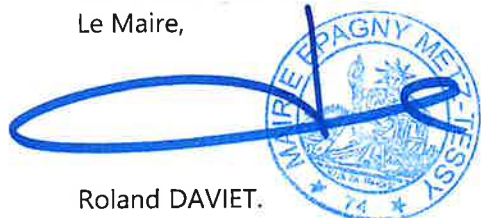
VU les procédures de clôture avec insuffisance d'actifs sur redressement et liquidation judiciaires engagées à l'encontre d'entreprises ayant des dettes sur la commune, d'une part, et des difficultés rencontrées par le comptable public pour se faire recouvrer les dettes ultérieures par les particuliers et ce, malgré les relances multiples et oppositions sur tiers détenteur faites, d'autre part ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER la reprise partielle de la provision pour créances douteuses à hauteur de **4 082.91 €** selon le détail ci-dessous :

- Dossiers en liquidation ou redressement judiciaire pour un total de.....3 982.13 €
- Dossiers dont les recouvrements sont compromis pour un total de..... 100.78 €

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Stéphanie VEREL.